



**HAL**  
open science

## Les ressources du cosmopolitisme ordinaire pour les exilés Rohingyas, sans papiers en Malaisie

Louise Perrodin

► **To cite this version:**

Louise Perrodin. Les ressources du cosmopolitisme ordinaire pour les exilés Rohingyas, sans papiers en Malaisie. Sociétés Plurielles, 2020, Varia, 10.46298/societes-plurielles.2020.6230 . hal-02507012

**HAL Id: hal-02507012**

**<https://hal.science/hal-02507012v1>**

Submitted on 12 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARTICLE

Les ressources du cosmopolitisme ordinaire pour les exilés  
Rohingyas, sans papiers en Malaisie

Louise PERRODIN

---

*Sociétés Plurielles*, n° 3  
Varia

---

Les **Presses de l'Inalco** publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires.

**EXIGENCE DE QUALITÉ** avec des évaluations en double aveugle ;

**OPEN ACCESS** : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

**LICENCES D'ÉDITION SOUS CREATIVE COMMONS** pour protéger les auteurs et leurs droits ;

**PUBLICATIONS MULTISUPPORTS ET ENRICHISSEMENTS** sémantiques et audio-visuels ;

**MÉTADONNÉES MULTILINGUES** : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections aires géographiques (AsieS, EuropeS, AfriqueS, MéditerranéeS, TransAireS, AmériqueS, OcéanieS) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les **Presses de l'Inalco** éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études finno-ougriennes*, *Mandenkan*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

# Sociétés plurielles

---

*Varia*

Numéro 3 – Année 2019

# Les ressources du cosmopolitisme ordinaire pour les exilés Rohingyas, sans papiers en Malaisie

Louise PERRODIN

Doctorante en science politique au LIPHA, Université Paris-Est,  
membre associée à l'IRASEC

Les premiers Rohingyas qui se réfugient en Malaisie péninsulaire y accostent à la fin des années 1970<sup>1</sup>. Population musulmane originaire de l'Arakan, état au Sud-Ouest de la Birmanie, les Rohingyas fuient des terres où ils sont progressivement « devenus étrangers<sup>2</sup> ». Sujets d'une marginalisation croissante, ils sont apatrides depuis que l'État birman refuse de les reconnaître comme ethnies autochtones<sup>3</sup>, critère nécessaire à l'obtention de la citoyenneté. Une fois en Malaisie, les Rohingyas demeurent exclus de la société. L'*Immigration Act* ne mentionne pas de droit d'asile ; les autorités les considèrent donc comme des « immigrés illégaux ». En dépit de cette situation de répression, le nombre des Rohingyas en Malaisie a beaucoup augmenté. Les communautés rohingyas qui s'organisent dès le début des années 1990, deviennent considérablement plus nombreuses à partir de 2012. Cela correspond au moment où les violences s'intensifient en Arakan, et où les accusations de génocide à l'encontre du gouvernement birman se multiplient<sup>4</sup>. Fin

---

1. WONG & TAN, 2012, p. 84-85.

2. DE MERSAN, 2016.

3. WIHTOL DE WENDEN, 2013, p. 172-174.

4. IBRAHIM, 2016 ; GREEN, MACMANUS & DE LA COUR VENNING, 2015. La Mission d'établissement des faits du Conseil des Droits de l'homme des Nations unies pour le Myanmar considère que ces violences relèvent d'« intentions génocidaires ». Cf. OHCHR, 12 sept. 2018.

août 2019, près de 100 000 Rohingyas étaient enregistrés en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile auprès du bureau malaisien du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies, ce qui représente deux-tiers des personnes enregistrées en Malaisie<sup>5</sup>. Le nombre total des exilés rohingyas dans le pays est estimé entre 120 000 et 200 000. Ils habitent rassemblés dans les quartiers marginaux des principales aires urbaines.

Le contexte de leur exil est celui des migrations massives et très politisées en Malaisie. Les gouvernements successifs ont favorisé des migrations temporaires de travail d'une main d'œuvre peu qualifiée, notamment pour rendre plus facile sa flexibilité<sup>6</sup>. Les politiques migratoires résultent également de la crainte des gouvernements successifs de déstabiliser l'équilibre démographique établi entre les trois principaux groupes ethniques de la Malaisie : la distinction entre Malaisiens malais, chinois et indiens est au cœur de jeu politique de ce pays car la plupart des partis suit une base ethnique. En 2016, le gouvernement estimait que parmi les 6,7 millions de travailleurs immigrés, 4,6 millions seraient sans-papiers<sup>7</sup> – nombre particulièrement important puisque la Malaisie comptait, à la même période, tout juste 30 millions de citoyens<sup>8</sup>. Les gouvernements malaisiens répriment l'immigration illégale, et font alterner des périodes d'amnistie permettant la régularisation des sans-papiers, avec des périodes d'expulsions en masse<sup>9</sup>.

Mais si le droit malaisien prévoit l'arrestation des exilés en tant qu'« immigrés illégaux », les Rohingyas subissent de moins en moins ce traitement. Cette tolérance surprend d'autant plus que la Malaisie ne se contente pas de refuser l'octroi du statut de réfugié : depuis longtemps elle rejette le concept-même de droit d'asile. Dès les premières arrivées de réfugiés indochinois dans les années 1970, et à l'instar de ses voisins d'Asie du Sud-Est, elle rejette la convention de Genève relative au statut des réfugiés<sup>10</sup>. Le gouvernement nouvellement élu en mai 2018 met en avant une rhétorique bien plus consensuelle concernant le droit d'asile, mais il continue pourtant d'affirmer que la Malaisie n'est pas encore en mesure de ratifier cette

---

5. "Figures at a Glance in Malaysia", <http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance-in-malaysia.html> (consulté le 17 octobre 2019).

6. GARCÉS-MASCAREÑAS, 2012, p. 32 ; MUNIANDY, 2015.

7. LOW, 2017, p. 105-106.

8. BANQUE MONDIALE, "Malaysia", <https://data.worldbank.org/country/malaysia?view=chart> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2019).

9. NAH, 2007. Le gouvernement du Pakatan Harapan perpétue à ce jour ce type de politique.

10. DAVIES, 2008, p. 6.

convention<sup>11</sup>. Nonobstant, c'est bien en tant que « réfugiés » que les Rohingyas se présentent et ce en dépit de la longue opposition des autorités malaisiennes à ce terme. Pourquoi mobiliser une catégorie de droit international, importée donc, alors que celle-ci est niée par les autorités ? Quel rapport entretiennent les Rohingyas avec ce statut qui, en Malaisie, est révélateur d'une tension entre l'échelle étatique et l'échelle globale dans l'interprétation du droit ? D'un côté, l'État malaisien se veut être la seule autorité en matière de droit d'asile, de l'autre, les Rohingyas y voient justement le fondement de leurs revendications.

La dimension universaliste octroyée au droit international par les Rohingyas peut-elle être associée à la notion de cosmopolitisme ordinaire ? Ce cosmopolitisme de type ordinaire, objet d'une littérature très riche, suggère une « allégeance à la communauté mondiale de l'humanité<sup>12</sup> ». Ce sont les travaux de Lamont et Aksartova, s'opposant aux nombreuses études qui le considèrent comme l'apanage d'une élite mondialisée<sup>13</sup>, qui nous ont mis sur la piste du cosmopolitisme ordinaire. Les références quotidiennes, que nous avons observées sur le terrain, des Rohingyas au droit international nous poussent dans cette direction. Ces références invitent à se demander pourquoi, dans un déni de reconnaissance par l'État, des personnes sans-papiers recourent *stratégiquement* au cosmopolitisme. Nous aborderons le cosmopolitisme en tant qu'injonction « à penser ensemble l'enracinement et l'universel comme se fécondant l'un par l'autre<sup>14</sup> », par l'étude des stratégies des exilés rohingyas qui mobilisent un référentiel universel pour s'ancrer, très localement, en Malaisie – c'est-à-dire y construire leur vie et s'y projeter à long terme.

Nous abordons ce cosmopolitisme *par le bas*, en nous attachant aux représentations des acteurs ainsi qu'à leurs pratiques quotidiennes, en prenant appui sur les méthodes qualitatives inspirées de l'ethnographie de la citoyenneté de Catherine Neveu<sup>15</sup>. Nous explorerons comment le recours au cosmopolitisme ordinaire constitue un argument pour :

---

11. CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES : GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL, 2018.

12. LAMONT & AKSARTOVA, 2002, p. 2.

13. *Ibid.*, p. 18.

14. CICCHELLI & OCTOBRE, 2018, p. 6.

15. NEVEU, 2013.

- . légitimer la présence des exilés en Malaisie ;
- . soutenir, au quotidien, une multitude de pratiques qui rendent possible l'ancrage des rohingya ;
- . enfin, dans un contexte où les ressources nationales sont difficile d'accès, nous défendrons aussi la thèse selon laquelle le cosmopolitisme constitue une ressource pour retrouver de l'autonomie et participer à la redéfinition du traitement des réfugiés en Malaisie.

### **Les terrains réalisés en Malaisie**

Nous nous appuyons sur cinq séjours de terrain d'une durée totale de onze mois, réalisés entre janvier 2016 et août 2019. Plus de 90 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des Rohingyas dont des chefs de communauté, des acteurs d'organisations non gouvernementales (ONG) malaisiennes et internationales, des hommes politiques malaisiens et du personnel administratif malaisien ou international (ex. HCR). Observation participante et entretiens ont été réalisés dans l'aire urbaine de Kuala Lumpur, bourdonnante capitale de la Malaisie, mais aussi dans des villes moyennes de la côte ouest de la péninsule, près d'Alor Setar, Penang, Ipoh et Johor Bahru.

Pour rencontrer des Rohingyas en Malaisie, nous nous sommes rendue sur leurs lieux de travail et nous avons participé à des moments de sociabilité comme des mariages ou des *buka puasa*, la rupture du jeûne lors du ramadan. Des entretiens collectifs ont été réalisés, dans une démarche exploratoire, avec des exilés Rohingyas et des musulmans du Myanmar. Les entretiens ont été réalisés en malais et en anglais et parfois dans un mélange des deux langues, l'anglais étant souvent une stratégie de distinction pour les chefs de communauté. Les lieux et la langue des entretiens ont compliqué les entretiens avec des femmes. En effet, les exilés apprennent le malais par le travail et rares sont les femmes employées. Cela constitue une limite indéniable de notre recherche : les femmes sont sous-représentées dans nos entretiens et celles avec qui nous avons échangé ont une expérience qui diffère de celle de la majorité des exilées de par le fait qu'elles ont, à un moment de leur vie en Malaisie, travaillé à l'extérieur et appris le malais à cette occasion.

Par ailleurs, la plupart des entretiens avec des exilés n'ont pas été enregistrés. Il est rapidement apparu qu'il serait très compliqué d'enregistrer, le dispositif étant tantôt source d'inquiétudes, tantôt associé aux entretiens de demande d'asile du HCR – alors qu'il nous était déjà très difficile de faire comprendre que nous ne travaillions pas pour l'organisation internationale. Des notes ont donc été prises à la main et la retranscription a été effectuée au plus vite après l'entretien. Quand les entretiens avec des personnes rohingyas ont pu être enregistrés, les enquêtés venaient le plus souvent de milieux aisés, certains étaient médiatisés et, par conséquent, habitués à ce dispositif. Les extraits d'entretiens proposés ici sont surtout des traductions d'entretiens enregistrés ou retranscrits dans un carnet de terrain.

### **Être Rohingya-réfugié : une identité à dimension cosmopolite pour légitimer la présence en Malaisie**

Penang, 27 juillet 2017. À la fin d'un entretien avec la représentante d'une ONG internationale basée à Penang, elle s'enquiert des dernières informations sur la vague d'expulsion de sans-papiers lancée quelques jours auparavant. Elle précise : « Je demande, car les derniers Rohingyas que j'ai vus me disent qu'ils passent leurs nuits dans la jungle. » Ce n'est pas la première fois qu'on m'explique cela. Les arrestations se déroulent le plus souvent sur le lieu de travail ou de nuit, dans les lieux de résidence. Par conséquent, nombreux Rohingyas vont dormir dehors de peur d'être arrêtés à leur domicile lors de ces périodes d'expulsion de masse. Ces faits rappellent le constat dressé par De Genova au début des années 2000 : ce qui est déterminant pour le quotidien de sans-papiers est d'abord l'« expulsabilité », presque plus que de savoir si des expulsions sont ou non pratiquées<sup>16</sup>. C'est ce que nous observons en Malaisie. Si les Rohingyas sont, en pratique, de plus en plus tolérés par les autorités, cette peur est régulièrement ravivée par les vagues d'expulsion visant les sans-papiers de différentes autres nationalités. Dans ce contexte, quelles stratégies développent-ils pour légitimer leur présence sur le territoire malaisien ? Face à leur exclusion systématique *de jure*, il semble que définir leur groupe d'appartenance comme Rohingya-réfugié constitue une stratégie pour légitimer leur présence sur le territoire malaisien.

---

16. DE GENOVA, 2002, p. 438.



*La construction d'un groupe d'appartenance Rohingya-réfugié*

Se considérer comme Rohingya était, il y a peu, loin d'être évident. L'historien Jacques Leider rappelle que le terme « Rohingya » a d'abord été mobilisé dans les années 1950 comme outil de lutte contre la marginalisation d'une partie de la population en Arakan<sup>17</sup>.

Une première forme d'exclusion qui se perpétue en Malaisie est l'apatridie. Même les enfants nés sur la péninsule malaise de couple mixte rohingya-malaisien peinent à accéder à la citoyenneté, alors que le droit du sol est censé exister pour ces enfants. L'exclusion de la communauté nationale ne suscite pas pour autant de revendication nationaliste. Sur la base de son terrain ethnographique, Avyanthi Azis explique que la nation intéresse peu les Rohingyas car c'est la religion qu'ils privilégient pour définir leur groupe d'appartenance<sup>18</sup>. Mais le sentiment d'appartenance à la communauté des musulmans, à l'*ummah*, est pleine de paradoxes en Malaisie. La grande majorité des exilés rohingyas se sont réfugiés en Malaisie dans l'espoir de bénéficier de la solidarité confessionnelle de la courte majorité malaise – définie dans la constitution malaisienne comme musulmane. Mais une fois en Malaisie, les exilés rohingyas critiquent amèrement l'accueil sélectif des musulmans, au bénéfice, à leurs yeux, des immigrés provenant du Moyen-Orient<sup>19</sup>. Le racisme exacerbé auquel ils font face renforce leur sentiment d'exclusion. Un Rohingya de tout juste 20 ans, rencontré dans une école communautaire où il apprend l'anglais en cours du soir, s'énerve contre ces Malaisiens qui le considèrent comme un déchet [*sampah*] et un débile [*bodoh*], avant de commenter : « les gens d'ici, ils ont la même religion que moi, mais ils s'en moquent<sup>20</sup>. » L'exclusion de la société malaisienne est donc vécue comme un processus d'autant plus violent que nombreux espérait bénéficier de la solidarité musulmane. Si la religion demeure une dimension cruciale de l'identité des Rohingyas, il nous semble qu'elle s'associe à la notion de « réfugié » pour définir le groupe ethnique.

Le terme « réfugié » a été introduit relativement récemment en Malaisie, d'abord comme catégorie administrative utilisée par le HCR depuis son installation

17. LEIDER, 2013.

18. AZIS, 2014, p. 843.

19. Entretien avec des exilés, janvier 2016, avril 2017, août 2017, août 2019. AZIS, 2014, p. 843.

20. "Orang sini agama saya, tapi mereka tak kisah", cours dans une école communautaire rohingya, 14 août 2019.

en 1975<sup>21</sup>. Encore aujourd'hui, c'est toujours le HCR qui délivre le statut de réfugié, en absence même de tout accord avec le gouvernement malaisien : si les organisations internationales bénéficient habituellement de dispositions encadrant leur présence dans un pays, aucun accord formel n'a été signé entre le HCR et les autorités malaisiennes<sup>22</sup>. La procédure pour obtenir le statut de réfugié est longue et incertaine, à tel point qu'un agent du HCR explique que de nombreux exilés enregistrés comme demandeurs d'asile ne sont jamais rappelés pour poursuivre la procédure qui mène au statut de réfugié : ils demeurent « demandeur d'asile à vie<sup>23</sup> ». De plus, la carte de réfugié n'est que partiellement, et officieusement, reconnue par les autorités, et ne prémunit pas toujours contre les arrestations<sup>24</sup>. Pourtant, avant de quitter la Birmanie, au Bangladesh ou sur les bateaux qui les conduit vers la péninsule malaise, les Rohingyas s'informent sur les procédures à suivre pour obtenir ce statut<sup>25</sup>. Malgré la difficulté à obtenir les documents du HCR et leur efficacité limitée, ces papiers constituent une importante préoccupation des Rohingyas récemment arrivés en Malaisie. C'est aussi de plus en plus le cas pour le Rohingyas qui y sont installés de longue date. Mais pourquoi se préoccuper de papiers qui ne sont pas officiellement reconnus par les autorités ?

Nous émettons l'hypothèse que les documents fournis par le HCR constituent une forme de reconnaissance de leur appartenance ethnique, élément central en Asie du Sud-Est. Reconnaître les Rohingyas en tant que réfugié, c'est reconnaître dans une certaine mesure le groupe ethnique dont ils se revendiquent. En effet, trois critères d'autodéfinition se retrouvent dans nos entretiens : les Rohingyas se présentent comme un groupe ethnique musulman (1), originaire de l'Arakan (2), ayant perdu leur terre puisque « persécutés » (3). Ce dernier critère retient notre attention. Si le terme « persécution » ne relève pas du langage courant, il est pourtant régulièrement mobilisé par les Rohingyas. Il fait également partie des critères qui définissent le réfugié dans la convention de Genève de 1951 : pour

---

21. À notre connaissance, une étude systématique de l'histoire de la catégorie « réfugiée » en Malaisie n'a pas encore été réalisée. Des organisations malaisiennes, notamment musulmane comme ABIM, ont bien utilisé cette catégorie, mais cette utilisation est postérieure à l'arrivée du HCR en Malaisie. Entretien, 17 août 2017.

22. Entretiens au HCR, juin 2018, et au ministère des Affaires étrangères malaisiennes (Wisma Putra), août 2018.

23. Entretien avec un ancien employé au HCR chargé de la détermination du statut des réfugiés, 31 mars 2017.

24. HOFFSTAEDTER, 2014, p. 879.

25. Entretiens avec des Rohingyas, janvier 2016 et avril 2017.

obtenir un statut de réfugié, une personne doit prouver qu'elle « craint avec raison d'être persécutée<sup>26</sup> » dans son pays d'origine. Se présenter comme « musulmans persécutés de l'Arakan » c'est donc clamer son appartenance à une catégorie du droit international.

L'« assemblage<sup>27</sup> » entre deux niveaux d'identification – l'ethnie d'une part, le réfugié, d'autre part – n'était pas forcément évident, étant donné, rappelons-le, que la définition d'un groupe ethnique rohingya est très récente. Cette identité ne semble plus faire de doute, surtout chez les plus jeunes et les nouveaux arrivants, notamment depuis le Bangladesh<sup>28</sup>. On constate son intériorisation en suivant les vives réactions que suscitent les travaux savants cherchant à déconstruire l'identité ethnique rohingyas, devenue une « identité vécue avec passion », pour reprendre l'expression de James Scott<sup>29</sup>. En effet, les travaux susmentionnés de Jacques Leider font l'objet de très vives critiques lors de rencontres autour d'un thé avec des exilés rohingyas ; certains les vivent comme un violent déni de reconnaissance<sup>30</sup>. L'émotion que suscite la reconnaissance en tant que Rohingya-réfugié laisse voir un besoin d'appartenir<sup>31</sup> dans un contexte où toute appartenance nationale est refusée.

Faire appel à un référentiel identitaire importé contribue à redéfinir des catégories identitaires. Mais, comme le rappelait déjà Arjun Appadurai<sup>32</sup>, l'irruption de la dimension globale dans les identités ne fait pas disparaître pour autant la quête d'un ancrage local et d'une identité spécifique. La volonté d'avoir une terre, un lieu d'ancrage transparaît avec l'omniprésente référence à l'Arakan comme terre perdue. Des stratégies de compensation semblent se développer : par exemple, les exilés Rohingyas nomment souvent leurs quartiers *kampung*, qui signifie « village » en malais. La définition d'un groupe d'appartenance Rohingya fait alors interagir échelle internationale, voire un registre universaliste – l'identification au statut

26. La définition du réfugié est décrite à l'article 1.A.2 de la convention de Genève relative au statut des réfugiés.

27. LATOUR, 2007, p. 7.

28. Cette remarque nous pousse à rappeler que les entretiens ont été seulement réalisés en Malaisie. Le terme étant très peu connu il y a encore une dizaine d'années en Arakan, comme l'explique Alexandra de Mersan, il serait intéressant d'échanger avec des chercheurs travaillant de longue date au Bangladesh afin d'éclairer à partir de quand les personnes commencer à se considérer « rohingya ».

29. Au pluriel dans le texte original. SCOTT, 2013, p. 12.

30. Discussions informelles, 10 avril 2017.

31. YUVAL-DAVIS, KANNABIRĀN & VIETEN, 2006.

32. APPADURAI, 1996.

de réfugié étant présentée par de très nombreux Rohingyas comme une façon de rappeler la responsabilité de l'humanité au moins de les accueillir – et une dimension strictement locale et spécifique – par leur rapport à la terre et le recentrement sur l'ethnie.

Ainsi, le cosmopolitisme rend possible la construction de nouveaux niveaux d'appartenance au-delà des relations primaires de la famille et des connaissances interpersonnelles, sans passer par l'appartenance nationale. Le cosmopolitisme est *ordinaire* d'abord car il est *intériorisé* comme un maillon indissociable des autres niveaux d'identité des Rohingyas.

### *L'approche stratégique d'une identité cosmopolite*

Mais la « présentation de soi » des Rohingyas surprend par son caractère explicite. Nombreux exilés rohingyas affirment qu'être considéré comme réfugié est une nécessité en Malaisie, à l'instar de ce leader de communauté qui expliquait en fin d'entretien : « On est comme les Arakanais. Si tu vas en Arakan, tu verras, on a le même physique. [...] En Malaisie, il faut qu'on soit Rohingya<sup>33</sup>. » Cet entretien avec un homme rohingya, d'une cinquantaine d'années, et présent depuis près de trente ans en Malaisie, témoigne non seulement de la récente construction du groupe ethnique rohingya, mais également de sa dimension stratégique.

L'un des enjeux de cette délimitation, pour les exilés rohingyas, est d'accéder à l'aide humanitaire, domaine qui est particulièrement concurrentiel en Malaisie<sup>34</sup>. L'assemblage entre identité « Rohingya-réfugié » est catalysée par l'interdépendance entre trois types d'acteurs : les exilés rohingyas d'une part, les chefs de communauté rohingyas d'autre part, et, enfin, les acteurs de l'aide en Malaisie – tant le HCR que les ONG. Ces derniers opèrent à la limite de la légalité et craignent la répression des autorités. C'est le cas du HCR, dont l'absence d'accord de siège fragilise les relations avec l'État malaisien. Pour ces organisations, avoir pour bénéficiaires des Rohingyas-réfugiés, présentés comme des « musulmans persécutés », est un moyen d'être mieux perçu par le gouvernement. Le site internet du HCR a longtemps été révélateur à cet égard : jusqu'à la refonte du site en 2018, la page qui présentait le bureau malaisien ne mentionnait que les réfugiés musulmans et pas les Chins, communauté ethnique à majorité chrétienne

---

33. Entretien en anglais et malais, 12 janvier 2016 : “We are just like Arakanese. If you go to Arakan, you will see, we have the same features. [...] Here in Malaysia we have to be Rohingya.”

34. VOISIN, 2018, p. 363-405.

qui, à l'époque, constituait la plupart des réfugiés enregistrés au HCR<sup>35</sup>. Plusieurs exilés avec qui nous avons échangé étaient tout à fait conscients de cet intérêt, pour le HCR, d'avoir des « bénéficiaires » rohingyas. Un chef de communauté rohingya considère que le HCR a besoin des Rohingyas, qui représenteraient un *jambatan* [un pont], un *ferry* permettant à l'organisation internationale de justifier sa présence auprès du gouvernement<sup>36</sup>.

Les chefs de communautés Rohingyas bénéficient à leur tour de la représentation selon laquelle une personne Rohingyas est nécessairement réfugiée, car cette représentation renforce leur position dans leur communauté. En effet, la procédure de demande d'asile ne permet plus aux Rohingyas de se présenter directement au HCR pour s'y enregistrer. Au nom du « nombre élevé des demandes<sup>37</sup> », ce sont les organisations communautaires, à base ethnique, et les ONG mandatées par le HCR qui déposent les demandes d'asile. Ce rôle octroyé à certains chefs de communautés, parfois auto-proclamés, en fait des personnes incontournables pour accéder à l'organisation internationale.

Enfin, la présentation de soi comme Rohingya-réfugié est renforcée par les effets de catégorisation des organisations internationales et autres ONG humanitaires, faisant échos aux travaux de Zetter qui analyse comment être réfugié est devenu une « identité bureaucratique<sup>38</sup> ». En Malaisie, être catégorisé comme réfugié permet aux exilés d'accéder à la carte de réfugié mais également aux programmes d'aide du HCR. Les procédures administratives favorisent précisément l'assemblage d'une identité Rohingya-réfugié. Être identifié comme Rohingya donne accès à une procédure de demande d'asile simplifiée où seul un entretien est nécessaire pour obtenir la carte de réfugié – contre quatre ou cinq pour les demandeurs d'autres origines. C'est donc d'abord par son ethnie que le demandeur d'asile est appelé à se présenter pour obtenir le statut de réfugié<sup>39</sup>.

35. Le site indiquait : "During the 1970s and 1980s, UNHCR assisted the Malaysian Government in receiving and locally settling over 50,000 Filipino Muslims from Mindanao who fled to Sabah. UNHCR also supported the Malaysian Government in locally settling several thousand Muslim Chams from Cambodia in the 1980s and several hundred Bosnian refugees in the 1990s." UNHCR, "UNHCR in Malaysia", [http://www.unhcr.org/my/About\\_Us@UNHCR\\_in\\_Malaysia.aspx](http://www.unhcr.org/my/About_Us@UNHCR_in_Malaysia.aspx) (capture d'écran datée du 15 avril 2016).

36. Entretien en anglais et malais, chef de communauté rohingya, 12 janvier 2016.

37. Traduction d'un document du HCR à destination des demandeurs d'asile. UNHCR, "Basic information for asylum seekers in Malaysia", *s. d.*, [www.unhcr.org/my](http://www.unhcr.org/my), (consulté le 3 juin 2017).

38. ZETTER, 1991.

39. Entretien, ancien personnel du HCR, avril 2017 ; entretien, personnel du HCR, avril 2018.

Pour les exilés, se présenter comme Rohingya-réfugié facilite donc l'accès au domaine de l'aide en Malaisie. Mais il nous semble que la représentation Rohingya-réfugié joue un rôle protecteur bien au-delà du domaine humanitaire. En effet, elle s'est diffusée auprès d'un public large en Malaisie. Bien que la connaissance générale des Malaisiens sur les questions d'asile soit assez faible au départ, les Rohingyas sont de plus en plus considérés comme des réfugiés par excellence. En témoigne cet homme politique malaisien qui distingue différents groupes d'exilés : « La position des Rohingyas [en Malaisie] se situe entre celle d'un réfugié et d'un immigré illégal. Parce qu'ils n'ont pas de papiers du tout. Donc c'est un problème. Mais les autres minorités de Birmanie, les autres minorités, elles, ce n'est pas si difficile car elles ont toutes des papiers<sup>40</sup>. » Non seulement les exilés Rohingyas sont reconnus en partie comme des réfugiés – contrairement à ce qu'indique le droit malaisien – mais de plus, ils sont considérés comme un groupe qui a davantage besoin du soutien des autorités malaisiennes que les autres minorités en provenance de la Birmanie : une distinction s'opère donc entre les Rohingyas et les autres exilés en Malaisie, perçus comme « moins » réfugiés.

La construction de l'image Rohingya-réfugié facilite, très concrètement, la présence des Rohingyas sur le territoire malaisien : non seulement les documents du HCR font l'objet d'une reconnaissance croissante de la part des autorités – ce que nous répètent les Rohingyas en entretiens – mais surtout les arrestations de Rohingyas diminuent même pour ceux qui ne disposent pas de la carte du HCR. Se présenter comme Rohingya-réfugié a notamment permis de se distinguer des immigrés venus du Bangladesh, qui sont souvent perçus en Malaisie comme des travailleurs sans-papiers. Dans le contexte malaisien marqué par un racisme très fort<sup>41</sup>, les personnes qui ressemblent aux Bangladais – comme les Rohingyas – sont la cible d'arrestations et d'extorsions de la part de la police. Pour les Rohingyas, se distinguer nettement des Bangladais vise à rappeler que leur présence en Malaisie est forcée et ne relève pas des migrations de travail. Distinguer strictement son groupe ethnique des Bangladais vise donc à rendre la présence irrégulière plus « acceptable » aux yeux des autorités.

Loin du bureau du HCR de Kuala Lumpur, de là où les Rohingyas peinent à obtenir une carte de réfugié, être considéré comme Rohingya-réfugié constitue une identité protectrice essentielle. Elle est nourrie par les relations interpersonnelles

---

40. Entretien, 21 août 2018 : “You see, the position of Rohingyas, it’s between refugee and illegal. Because they don’t have documents at all. So it’s a problem. But the other minorities of, hum, from Burma, the other minorities, they, it’s not so difficult because they have documents.”

41. HOFFSTAEDTER, 2017, p. 287.

entre les exilés rohingyas et la police locale. Un chef de communauté soulignait l'importance d'« éduquer » les policiers à la cause des Rohingyas : il faut prendre le temps d'expliquer que les Rohingyas ont fui l'Arakan ; que, de par la situation au Myanmar, les Rohingyas craignent la police et vont tenter de s'enfuir lorsque des policiers s'approchent d'eux, de peur d'être battus, et non par volonté de se soustraire à l'autorité ; que les Rohingyas sont de bons musulmans, ils sont ici car ils n'ont pas d'autre endroit où aller<sup>42</sup>. L'expression de Sébastien Chauvin et Blanca Garcés-Mascareñas selon laquelle la présentation de soi devient un moyen de « devenir moins illégal<sup>43</sup> » est à prendre au pied de la lettre en ce qui concerne les Rohingyas : l'assemblage Rohingya-réfugié, comme identité rappelle que les Rohingyas sont *nécessairement* des réfugiés en Malaisie. Elle vise à légitimer la présence sur le sol malaisien ainsi qu'à favoriser la tolérance des autorités.

### **Solidarité transnationale et ancrage des exilés rohingyas**

Cette identité Rohingya-réfugié légitime non seulement la *présence* des Rohingyas, mais elle facilite également les multiples pratiques qui rendent possible leur *ancrage*, à long terme, en Malaisie.

#### ***Le développement d'un système de « services publics informels » par les acteurs non étatiques***

Des ONG de plus en plus nombreuses développent des programmes pour faciliter l'accès des exilés rohingyas à l'éducation, au logement, aux services de santé, ou encore au marché du travail. Ces programmes sont d'autant plus importants que les exilés peinent à accéder aux services publics : à l'hôpital on leur impose un tarif beaucoup plus élevé que celui des Malaisiens ; l'éducation primaire publique leur est interdite car réservée aux Malaisiens et aux détenteurs d'une carte de résident permanent depuis 2002<sup>44</sup>. Les programmes développés par des ONG marquent donc les premiers jalons de l'accès à des « services publics informels ».

Mais qui, parmi les exilés rohingyas, bénéficie vraiment de ces services ? Et ces programmes sont-ils suffisamment développés pour que l'on puisse considérer qu'ils représentent un système de « services publics informels » ? Tout d'abord, ces services bénéficient bien aux exilés rohingyas en général – et non aux seuls réfugiés enregistrés auprès du HCR, qui rappelons-le représentent, selon les

---

42. Entretien, chef de communauté Rohingya, ville moyenne de Malaisie, août 2017.

43. CHAUVIN & GARCÉS-MASCAREÑAS, 2014, p. 422-432.

44. LUMAYAG, 2016, p. 3.

estimations, entre quatre cinquièmes à un tiers des exilés rohingyas. En effet, aucune des organisations rencontrées ne distinguait exilés, demandeurs d'asile et réfugiés du HCR. Par ailleurs, la multiplication des liens entre les ONG et quartiers rohingyas tendent à rendre ces services systématiques – même si des inégalités importantes demeurent, les réseaux d'ONG étant bien moins dynamiques lorsque l'on s'éloigne de Kuala Lumpur ou de Penang.

La construction et la médiatisation de la représentation de Rohingya-réfugié n'est pas étrangère à la multiplication de ces ONG et, par extension, des programmes qu'elles proposent. La question Rohingyas suscite un activisme nouveau en Malaisie, alors que la société civile a longtemps été considérée comme l'une des moins dynamiques d'Asie du Sud-Est<sup>45</sup>. Fin août 2019, nous dénombrions au moins une cinquantaine d'associations, en grande majorité malaisiennes, qui proposent des services aux exilés rohingyas. Ce chiffre contraste avec le constat d'Amy Gurowitz, qui, au tout début des années 2000, peinait à identifier une dizaine d'ONG dédiées plus généralement aux questions migratoires<sup>46</sup>. La médiatisation de la question rohingya suscite la mobilisation de Malaisiens aux parcours divers : plus du tiers des activistes avec qui nous avons réalisé des entretiens ne travaillait pas dans l'humanitaire avant de se mobiliser pour soutenir les Rohingyas.

La multiplication de ces ONG est rendue possible par un repositionnement politique de l'État qui est de plus en plus tolérant à leur égard. Au début des années 2000, le petit nombre d'ONG dédiées à l'aide aux migrants s'expliquait en partie par la répression gouvernementale. Par exemple, la présidente de Tenaganita, ONG très médiatisée de protection des femmes immigrées, se faisait régulièrement arrêter. Mais les organisations que nous observons aujourd'hui agissent dans un climat de laissez-faire relatif. Pour être toléré par les autorités, la condition à remplir est d'agir discrètement. Par exemple, les ONG ne parviennent pas à s'enregistrer comme association si elles disent explicitement que leurs programmes visent les réfugiés. Plusieurs nous ont raconté que lorsque leur première demande d'enregistrement a été refusée, on leur avait expliqué que le terme réfugié était la cause du refus : pour s'enregistrer, il suffisait d'enlever ce mot du nom de l'association et de son descriptif<sup>47</sup>. Ainsi, les autorités malaisiennes ne s'opposent plus à l'aide apportée aux réfugiés en soi, mais craignent sa médiatisation. Tant qu'un degré de secret est maintenu, les autorités tolèrent ces activités<sup>48</sup>.

---

45. WEISS, 2014, p. 867-887 ; GIERSDORF & CROISSANT, 2011.

46. GUROWITZ, 2000.

47. Entretiens, membres d'ONG malaisiennes, avril 2017 et juin 2017.

48. Cette nécessité de discrétion semble être moins importante depuis le changement de gouvernement en mai 2018.



Mais déjà le précédent gouvernement du Barisan Nasional, très discret sur la question des exilés sur le territoire malaisien, faisait plus que « tolérer » les exilés et les ONG. Si les autorités malaisiennes disaient fermer les yeux sur la présence des sans-papiers Rohingyas<sup>49</sup>, elles ont aussi accepté la mise en place d'un système de reconnaissance des cartes de réfugiés par les policiers. Puisque la crainte du trafic de fausses cartes du HCR est grande, une application mobile a été développée pour permettre aux policiers de vérifier directement leur validité. Si celle-ci est confirmée, l'exilé ne doit pas se faire arrêter. De plus, le gouvernement soutient plus ou moins discrètement certains services développés pour les exilés. Ce soutien est d'abord de nature religieuse : le Département du développement islamique soutient financièrement des fondations islamiques, qui, elles, développent des services pour les Rohingyas<sup>50</sup>. Plus généralement, quelques ONG expliquent également bénéficier du soutien financier de certains ministères, tel le ministère de l'Éducation. Ces aides financières ne sont pas négligeables pour un domaine de l'humanitaire sous tension : les exonérations fiscales ou le financement direct d'associations facilitent l'inscription dans la durée des services proposés aux exilés.

Ainsi, la représentation Rohingya-réfugié a suscité un nouvel activisme qui facilite l'accès à des « services publics informels », hors des canaux des politiques publiques. La multiplication de ces services facilite alors le quotidien des exilés Rohingyas.

### *L'intégration des normes internationales dans les pratiques quotidiennes*

Les acteurs internationaux constituent un maillon indissociable des réseaux décrits ci-dessus. Certains développent, directement en Malaisie, des services pour les exilés. C'est le cas d'ONG internationales et d'organisations internationales comme le HCR, l'OIM ou l'UNICEF. D'autres multiplient les liens entre les organisations présentes en Malaisie. Le réseau d'ONG Asia Pacific Refugee Rights Network (APRRN) vise à renforcer les réseaux à l'échelle régionale mais en organisant des réunions régulières et en institutionnalisant des groupes de travail thématiques, il renforce les réseaux *au sein même* de la Malaisie, entre des ONG qui auparavant peinaient à se connaître. Enfin, fondations étrangères, ambassades et ONG internationales financent les organisations présentes en Malaisie. Ces financements venus de l'étranger, d'un montant difficilement évaluable, rendent possible le maintien de nombreux programmes de petite taille qui dépendent en grande partie de ces rentrées d'argent. L'accès à l'éducation illustre le rôle de ces acteurs divers, notamment étrangers. Des « centres éducatifs », qui rassemblent

---

49. EQUAL RIGHTS TRUST, 2014, p. 30-32.

50. Entretien, janvier 2016, août 2018.

entre vingt et plusieurs centaines d'écoliers, permettent à des enfants rohingyas de plus en plus nombreux d'accéder à l'éducation primaire. Ils sont organisés par des acteurs nationaux et internationaux : des associations communautaires, des ONG malaisiennes, et des ONG internationales. Le HCR est un acteur central pour tous ces centres : il délivre une « lettre de protection » aux organisations mentionnées ci-dessus, qui vise à assurer les autorités que les personnes bénéficiant des programmes de l'organisation, et éventuellement qui y travaillent, sont bien des réfugiés sous protection internationale.

Ces réseaux tissés entre acteurs étrangers et malaisiens nourrissent la localisation des normes internationales relatives à l'asile. Selon Amitav Acharya, cela signifie :

*the active construction (through discourse, framing, grafting, and cultural selection) of foreign ideas by local actors, which results in the former developing significant congruence with local beliefs and practices.*<sup>51</sup>

La situation des Rohingyas en Malaisie témoigne d'une insertion locale des normes internationales du droit d'asile, et ce en l'absence de toute ratification du droit international afférent, d'abord par la reconnaissance d'une image du réfugié. La diffusion des normes internationales passe ensuite par la diffusion des bonnes pratiques préconisées par le HCR, et utilisées comme « feuille de route » par les ONG. Comme l'expliquait Amy Gurowitz au début des années 2000<sup>52</sup>, le HCR conseille les acteurs de l'aide humanitaire à travers des formations<sup>53</sup>. Par ailleurs, les normes internationales influencent les pratiques en Malaisie également par le parcours de vie des acteurs. En retraçant le parcours d'une dizaine d'acteurs, il est apparu que la grande majorité avait, à un moment donné, travaillé au HCR, soit comme bénévole, soit en début de carrière en tant que stagiaire, soit plus longtemps, en poste. Ce passage par l'organisation internationale est un moment de socialisation important, qui s'accompagne de l'apprentissage des codes et des normes des organisations internationales et d'une première façon d'appréhender le droit international des réfugiés. Si la sortie de l'organisation est parfois associée à l'opposition à certains de ses fonctionnements, il n'empêche que le passage dans l'organisation est un moment important de la diffusion du droit international, et de la possibilité de le mobiliser pour mettre en œuvre certaines pratiques.

---

51. ACHARYA, 2004.

52. GUROWITZ, 2000.

53. Nous nous appuyons ici sur des entretiens avec des agents du HCR et d'ONG malaisiennes.

Ainsi, le quotidien des Rohingyas imbrique une dimension strictement locale – travailler sans papiers juste à côté de chez soi, habiter des quartiers délaissés – et des services imprégnés par les normes internationales. Par exemple, en cas de souci de santé, les Rohingyas s'appuient d'abord sur les relations communautaires – ils demandent un soutien financier à leur famille, leurs amis, leur « communauté » – ainsi que sur les services développés par des organisations notamment étrangères comme l'hôpital de la Fondation taiwanaise Zu Chi, qui propose des traitements gratuits pour les réfugiés. Le quotidien des exilés est donc facilité par l'existence de services spécifiques nourris par des normes internationales et soutenu par des réseaux transnationaux de solidarité. Le cosmopolitisme est alors *ordinaire* non seulement par *l'intériorisation* d'une identité à dimensions globales (cf. *supra*), mais aussi du fait que le quotidien est marqué par des pratiques et de réseaux globaux de solidarité.

### **Le cosmopolitisme ordinaire : regain d'agentivité et croyance performative**

Si les ressources que les Rohingyas puisent dans le cosmopolitisme ordinaire leur permettent de retrouver des formes d'agentivité, au sens de volonté et de pouvoir d'agir, leur croyance dans le cosmopolitisme ordinaire semble performative, dans le sens où elle redélimite en elle-même les ressources que le cosmopolitisme peut apporter.

#### ***Le recours au cosmopolitisme ordinaire pour gagner en agentivité***

La difficulté de se mobiliser en puisant dans un répertoire traditionnel<sup>54</sup> témoigne des maigres ressources locales dont disposent les Rohingyas pour revendiquer leur protection en Malaisie. Des manifestations sont parfois organisées, mais elles ont le plus souvent lieu devant le bureau du HCR et visent les procédures pour obtenir la carte de réfugié. Si ces manifestations rassemblent généralement moins d'une centaine de Rohingyas<sup>55</sup>, des mobilisations d'ampleur plus importante ont déjà eu lieu. En décembre 2015, plusieurs centaines de Rohingyas se sont rassemblés aux entrées du bâtiment, et parvinrent à bloquer l'accès au HCR pendant deux jours<sup>56</sup>. Ces mobilisations témoignent d'abord de la perception selon laquelle le HCR est la source omnipotente de leur statut. Mais si le HCR est le lieu de prédilection des manifestations, c'est aussi parce que recourir à un répertoire

---

54. TILLY & TARROW, 2015.

55. Entretiens, mai et juin 2017. Une très grande partie de ces mobilisations se retrouvent dans les communiqués au Secrétariat d'État américain disponibles sur le site Wikileaks.

56. Entretiens, avril et mai 2017.

traditionnel de mobilisation face aux autorités malaisiennes est considéré trop dangereux : l'absence de reconnaissance formelle du statut de réfugié fait craindre aux exilés rohingyas d'être arrêtés pour entrave à l'*Immigration Act*. Cette crainte est partagée par le HCR, qui, lors des manifestations de décembre 2015, a préféré ne pas faire appel aux forces de police malaisiennes<sup>57</sup>. D'autres formes de mobilisation, indirectes, voient le jour en s'appuyant sur des réseaux transnationaux.

Les Rohingyas luttent pour leur reconnaissance globale et locale en tant que réfugié d'abord par un intense plaidoyer à l'échelle mondiale. Pour attirer le regard sur ce qu'ils vivent en Malaisie et en Arakan, les associations rohingyas basées en Malaisie multiplient les communiqués de presse communs avec des ONG internationales basées en Australie, aux États-Unis ou encore au Royaume-Uni. Ces stratégies de communication se sont institutionnalisées avec la création de chaînes d'information comme RVision (pour Rohingya Vision). Fondée en Arabie Saoudite en juin 2012, son siège est à Kuala Lumpur. Elle propose des articles et des reportages en anglais, arabe, birman et rohingya, un choix linguistique qui indique qu'elle vise un public international. Leurs déclarations sont souvent relayées par des chaînes d'information internationales comme Al-Jazeera, qui a fait du « genocide agenda » l'un de ses thèmes de prédilections. Ces chaînes internationales dépendent d'ailleurs en partie des informations des Rohingyas en Malaisie, car les journalistes peinent à accéder à l'Arakan, explique l'une de ces chaînes<sup>58</sup>. RVision le rappelle en entretien : « Il est très important que vous sachiez qu'en Arakan, il n'y a pas vraiment de journalistes. Il n'y a pas de médias du tout, donc comment pourriez-vous obtenir des informations de là-bas ? Donc seule RVision l'a, en réalité, ce réseau. » Il poursuit : « Les chaînes d'informations comme TRT, Al-Jazeera, BBC, CNN, presque toutes nous considèrent comme source primaire pour authentifier toute information relative aux Rohingyas. Et nous sommes la première chaîne de télévision Rohingya, pour les Rohingyas<sup>59</sup>. ».

Les Rohingyas semblent bénéficier, en Malaisie même, de l'intense médiatisation de la situation en Arakan par des ONG et médias internationaux.

---

57. Entretien avec des officiers du HCR, avril 2017.

58. Entretien avec un journaliste de chaîne internationale, mai 2017.

59. Entretien à RVision, mai 2018: "Also, it is very important to let you know that in Arakan there is no such journalist. There is no media at all, so how could you get information from there. So only RVision has that actually, this network. [...] the news channels like TRT, Al Jazeera, BBC, CNN, almost everyone consider us actually as primary source, as to authenticate any news for Rohingyas. And we are the first Rohingya TV channel, so news channel for Rohingyas."

Leur représentation en tant qu'une des « minorités les plus persécutées au monde » se diffuse progressivement dans les discours, comme chez cet homme politique malaisien qui explique : « Je pense qu'il y a un consensus sur le fait qu'ils [les Rohingyas] sont les plus persécutés au monde, vous savez. Là-dessus, il y a un consensus : l'ONU parle comme ça, chaque grande puissance parle comme ça<sup>60</sup>. » Cette image, qui les présente comme l'idéal-type du réfugié, contribue à légitimer leur présence en Malaisie, en tant que réfugiés, à long terme. Cet activisme qui utilise l'échelle internationale pour améliorer une situation locale constitue un cas typique d'effet boomerang, expression de Keck et Sikkink. Cela explique comment des ONG qui peinent à se faire entendre localement développent des réseaux transnationaux pour infléchir sur une situation locale<sup>61</sup>. L'extrait d'entretien ci-dessus illustre cette pression indirecte, par le fait que ce politicien malaisien rappelle les effets de *framing* opéré par des organisations internationales et par des pays considérés comme des « grandes puissances ».

Ainsi, puisque revendiquer ses droits est une démarche compromise à échelle de la Malaisie, les ressources internationales n'en sont que plus importantes et constituent un moyen pour les Rohingyas de gagner en capacité d'agir et d'influer, indirectement, sur leur quotidien. Construire une identité Rohingya à dimension cosmopolite et lutter pour sa reconnaissance semble alors constituer l'un des rares leviers possibles, faisant apparaître le cosmopolitisme comme le « refuge universel de ceux qui [...] sont privés » de la citoyenneté<sup>62</sup>.

### ***La croyance dans le cosmopolitisme ordinaire***

Mais si le cosmopolitisme ordinaire est utilisé stratégiquement par les exilés rohingyas, il semble que c'est également la *croyance* dans le cosmopolitisme ordinaire qui le rend possible.

Cette croyance performative dans le cosmopolitisme ordinaire transparait peut-être mieux dans les paradoxes de la localisation des normes. La manière dont se développent en Malaisie les normes sociales dépasse largement l'absorption locale des normes internationales : le droit international est mobilisé comme instance de légitimation d'une multitude de micro-pratiques dans une interprétation qui dépasse souvent le sens propre de la convention de Genève. La connaissance

60. Entretien, 21 août 2018: "Because you know I think there is consensus they are the most persecuted people in the world. You know. That one consensus! UN use that language, every major power use language, and yet there has nothing that has been done."

61. KECK & SIKKINK, 1998.

62. CUSSET, 2008.

approximative du droit international favorise un tel développement. En effet, nombreux exilés reconnaissent ne pas être sûrs de ce que le droit international prévoit. Ces approximations sont partagées par de nombreux acteurs du monde de l'aide humanitaire en Malaisie. Tant chez les Rohingyas que chez les personnes travaillant dans les ONG, rares sont ceux qui ont déjà consulté le texte de la convention de Genève de 1951, auquel tous se réfèrent pourtant. Mais ce qui surprend est l'imaginaire qui s'est développé autour du droit international. Les références à la convention de Genève sont particulièrement intéressantes, car c'est le plus souvent pour dénoncer sa non-ratification par la Malaisie que les acteurs la mentionnent. Nombreux croient que si la Malaisie ratifiait la convention de Genève, la situation des réfugiés s'améliorerait substantiellement. Pourtant, les travaux relatifs à la protection des immigrés en Malaisie confirment que détenir un statut formel n'assure pas l'accès aux droits afférents<sup>63</sup>. À titre d'exemple, il n'est pas rare qu'un travailleur immigré qui a des papiers et qui porte plainte contre son employeur pour non-respect des droits – un salaire non payé, etc. – se voie retirer le visa avant même l'étude de la plainte par une cour de justice.

Mais nous émettons l'hypothèse que la connaissance approximative du droit international a un rôle à jouer. En effet, le droit international est mobilisé pour légitimer la mise en œuvre de très nombreuses pratiques. La méconnaissance de son contenu facilite, *de facto*, sa mobilisation très fluide et notamment la mobilisation de ce qui est *imaginé* comme étant le contenu du droit. Le discours des Rohingyas et des associations au sujet du droit international révèle la perception de ce qui est censé constituer la protection légitime des réfugiés. La force de légitimation du droit international n'en est que plus impressionnante : il participe de la naissance de pratiques que ce même droit n'avait pas prévues<sup>64</sup>. Dès lors, le droit international, parfois fantasmé, constitue une instance de légitimation de multiples pratiques adaptées au contexte malaisien qui contribuent à l'ancrage des Rohingyas en Malaisie.

C'est peut-être là l'expression la plus ordinaire du cosmopolitisme des Rohingyas : la croyance et l'espoir placé dans le droit et les instances internationales comme ressource pour la survie au quotidien. Car tout d'abord, le droit international n'a de

---

63. NAH, 2014.

64. Il ne s'agit pas de considérer que de droit international constitue la seule source de légitimation des pratiques des Rohingyas et des associations qui gravitent autour d'eux. La mobilisation de l'argument religieux constitue par exemple une importante source de légitimation concomitante.

sens que s'il y a une volonté de s'en servir<sup>65</sup>. Sur ce point, force est de constater que le droit international, tout comme les instances internationales, suscitent des attentes très importantes chez les Rohingyas en Malaisie. Les institutions internationales, d'abord, sont l'objet d'appels récurrents d'associations Rohingyas, qui espèrent entendre leur voix portée jusqu'au Conseil de sécurité des Nations unies<sup>66</sup>. Le droit international, ensuite, est également investi. L'ouverture d'un examen préliminaire relatif aux violences en Birmanie à la Cour pénale internationale de La Haye a été relayée parmi les Rohingyas en Malaisie. Les informations relatives à cette enquête ont été diffusées relativement rapidement au sein des communautés Rohingyas en Malaisie, par l'intermédiaire des groupes WhatsApp qui sont très utilisés. La revendication de la reconnaissance de génocide fait alors échos à l'activisme pour lutter pour la reconnaissance des Rohingyas comme nécessairement réfugiés.

Mais il est important de rappeler que ce sont des personnes apatrides qui mobilisent ici le droit international. Celle-ci témoigne d'une croyance bien enracinée dans ce que le droit international *devrait* être : celui-ci serait universel, destiné à l'humanité entière, au-delà du bénéfice de la citoyenneté. Cette dimension cosmopolite du droit international constitue une autre illustration des évolutions de la justice internationale identifiées par Isabelle Delpla<sup>67</sup>. Ce processus se développe ici par le bas.

## Conclusion

Le cosmopolitisme, loin d'être l'apanage d'élites mondialisées, est ici investi comme ressource par les exilés rohingyas sans papiers et le plus souvent au maigre capital social. Utilisé stratégiquement pour articuler une identité à dimension globale – le réfugié – et une identité spécifique – l'ethnie rohingya –, ce cosmopolitisme participe de leur légitimation en Malaisie. Par-delà l'usage stratégique de cette identité, celle-ci semble aujourd'hui intériorisée par de nombreux exilés. De plus, leur quotidien est marqué par une dimension globale. Le développement de réseaux transnationaux de solidarités et l'adaptation locale des normes internationales sont un maillon incontournable de la construction des services qui rendent possible l'ancrage des Rohingyas en Malaisie.

---

65. DEVIN, 2013, p. 101.

66. Entretien, chef de communauté, janvier 2016. Les communiqués de MERHROM sont également significatifs à cet égard.

67. DELPLA, 2016.

## Bibliographie

- ACHARYA Amitav, 2004, "How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism" in *International Organization*, vol. 58, n° 2, pp. 239-275.
- APPADURAI Arjun, 1996, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1996, 229 p.
- ARENDRT Hannah, 2013 [1943], « Nous autres réfugiés » in *Pouvoirs*, vol. 144, n° 1, p. 5-16.
- ARENDRT Hannah, 1982, *Les Origines du totalitarisme. Vol. 2. L'impérialisme*, Fayard, Paris, 350 p.
- AZIS Avyanthi, 2014, "Urban Refugees in a Graduated Sovereignty: the Experiences of the Stateless Rohingya in the Klang Valley" in *Citizenship Studies*, vol. 18, n° 8, pp. 839-854.
- CHAUVIN Sébastien & GARCÉS-MASCAREÑAS Blanca, 2014, "Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation" in *Sociology Compass*, vol. 8, n° 4, pp. 422-432.
- CICCHELLI Vincenzo & OCTOBRE Sylvie, 2018, « Pour une approche cosmopolite de la globalisation » in *Sociétés plurielles*, n° 1, p. 1-21.
- CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES : GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL, 2018, « Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des Droits de l'homme : Malaisie », Nations unies, § 10-12 puis § 145-148.
- CUSSET Yves, 2008, « Peut-on désutopiser le cosmopolitisme ? : Réflexions sur la citoyenneté mondiale » in *Raisons politiques*, vol. 32, n° 4, p. 139-159.
- DAVIES Sara Ellen, 2008, *Legitimising Rejection: International Refugee Law in Southeast Asia*, Martinus Nijhoff Publishers, Leiden, 288 p.
- DE GENOVA Nicholas P., 2002, "Migrant 'Illegality' and Deportability in Everyday Life", *Annual Review of Anthropology*, vol. 31, n° 1, pp. 419-447.



DELPLA Isabelle, 2016, « Pythie ou témoin ? Arendt, une vision datée de la justice internationale » in *Cités*, n°67/3, p. 105-116.

DE MERSAN Alexandra, 2016, « Comment les musulmans d'Arakan sont-ils devenus étrangers à l'Arakan ? » in *Moussons*, n° 28, p. 123-146.

DEVIN Guillaume, 2013, *Sociologie des relations internationales*, 3<sup>ème</sup> édition, La Découverte, Paris, 128 p.

EQUAL RIGHTS TRUST, 2014, *Equal Only in Name: the Human Rights of Stateless Rohingya in Malaysia*, London, 103 p.

GARCÉS-MASCAREÑAS Blanca, 2012, *Labour Migration in Malaysia and Spain: Markets, Citizenship and Rights*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 258 p.

GIERSDORF Stephan & CROISSANT Aurel, 2011, "Civil Society and Competitive Authoritarianism in Malaysia" in *Journal of Civil Society*, vol. 7, n° 1, pp. 1-21.

GREEN Penny, MACMANUS Thomas & DE LA COUR VENNING Alicia, 2015, *Countdown to Annihilation: Genocide in Myanmar*, International State Crime Initiative, London, 108 p.

GUROWITZ Amy, 2000, "Migrant Rights and Activism in Malaysia: Opportunities and Constraints" in *The Journal of Asian Studies*, vol. 59, n° 4, pp. 863-888.

HOFFSTAEDTER Gerhard, 2017, "Refugees, Islam, and the State: The Role of Religion in Providing Sanctuary in Malaysia" in *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 15, n° 3, pp. 287-304.

HOFFSTAEDTER Gerhard, 2014, "Place-Making: Chin Refugees, Citizenship and the State in Malaysia" in *Citizenship Studies*, vol. 18, n° 8, pp. 871-884.

IBRAHIM Azeem, 2016, *The Rohingyas: Inside Myanmar's Hidden Genocide*, Hurst & Company, London, 235 p.

KECK Margaret E. & SIKKINK Kathryn, 1998, *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Cornell University Press, Ithaca, 227 p.

- LAMONT Michèle & AKSARTOVA Sada, 2002, "Ordinary Cosmopolitanisms: Strategies for Bridging Racial Boundaries among Working-class Men" in *Theory, Culture & Society*, vol. 19, n° 4, pp. 1-25.
- LATOUR Bruno, 2007, *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris, 400 p.
- LEIDER Jacques, 2013, "Rohingya: The Name, the Movement, the Quest for Identity" in *Nation building in Myanmar*, EGRESS/Myanmar Peace Center, Yangon, Myanmar, pp. 204-255.
- LOW Choo Chin, 2017, "A Strategy of Attrition Through Enforcement: The Unmaking of Irregular Migration in Malaysia" in *Journal of Current Southeast Asian Affairs*, vol. 36, n° 2, pp. 101-136.
- LUMAYAG Linda A., 2016, "A Question of Access: Education Needs of Undocumented Children in Malaysia" in *Asian Studies Review*, vol. 40, n° 2, pp. 1-19.
- MUNIANDY Parthiban, 2015, *Politics of the Temporary: an Ethnography of Migrant Life in Urban Malaysia*, Strategic Information and Research Development Centre (SIRD), Petaling Jaya, 184 p.
- NAH Alice M., 2014, "The Illusion of Rights: Barriers to Justice for Non-Citizens in Malaysia" in LEMIERE Sophie (dir.), *Misplaced Democracy: Malaysian Politics and People*, 1<sup>re</sup> éd., Strategic Information and Research Development Centre, Petaling Jaya, pp. 193-208.
- NAH Alice M., 2007, "Struggling With (Il)legality: the Indeterminate Functioning of Malaysia's Borders for Asylum Seekers, Refugees, and Stateless Persons" in KUMAR RAJARAM Prem & GRUNDY-WARR Carl (dir.), *Borderscapes : Hidden Geographies and Politics at Territory's Edge*, University of Minnesota Press, Minneapolis, pp. 35-64.
- NEVEU Catherine, 2013, « "E pur si muove !", ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté » in *Politix*, vol. 103, n° 3, p. 205-222.
- OHCHR, 12 sept. 2018, *Report of the Independent International Fact-Finding Mission on Myanmar*, art. 84-85.

SCOTT James C., 2013 [2009], *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Trad. GUILHOT Nicolas, JOLY Frédéric & RUCHET Olivier, Éditions du Seuil, Paris, 529 p.

TILLY Charles & TARROW Sidney G., 2015, *Politique(s) du conflit : de la grève à la révolution*, 2<sup>ème</sup> édition, Presses de Sciences Po, Paris, 402 p.

VOISIN Elodie, 2018, *Les Violences de genre en contexte de migrations forcées : les réfugié.e.s rohingyas de Birmanie : sociologie critique de l'aide humanitaire en Malaisie*, Université Paris VIII-Vincennes-Saint Denis, Paris, 509 p.

WEISS Meredith L., 2014, "Of Inequality and Irritation: New Agendas and Activism in Malaysia and Singapore" in *Democratization*, vol. 21, n° 5, pp. 867-887.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2013, *La Question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle : migrants, réfugiés et relations internationales*, 2<sup>ème</sup> édition, Presses de Sciences Po, Paris, 266 p.

WONG Diana & TAN Pok Suan, 2012, "'Looking for a Life': Rohingya Refugee Migration in the Post-Imperial Age" in KALIR Barak & SUR Malini (ed.), *Transnational Flows and Permissive Politics: Ethnographies of Human Mobilities in Asia*, Amsterdam University Press, Amsterdam, pp. 75-90.

YUVAL-DAVIS Nira, KANNABIRĀN Kalpana & VIETEN Ulrike (ed.), 2006, *The Situated Politics of Belonging*, SAGE, London, 231 p.

ZETTER Roger, 1991, "Labelling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity" in *Journal of Refugee Studies*, vol. 4, n° 1, pp. 39-62.

Résumé : Depuis les années 1990, des Rohingyas se réfugient en Malaisie. La législation malaisienne ne mentionnant pas de droit d'asile, ils y sont sans-papiers. Pourtant, malgré la non-reconnaissance du statut de réfugié, cette catégorie importée est omniprésente dans les discours des Rohingyas. Cet article propose d'analyser le rapport des Rohingyas à ce statut de droit international. Nous défendons que le cosmopolitisme, intériorisé et routinisé en un cosmopolitisme ordinaire, constitue une ressource pour l'ancrage d'exilés sans papiers.

Mots-clefs : science politique, cosmopolitisme, imaginaires, ordinaire, translocal, réfugiés, Rohingya, Malaisie.

## *The Resources of Ordinary Cosmopolitanism for Undocumented Exiles: a Study of Rohingyas' Anchorage in Malaysia*

*Abstract: Since the 1990s, Rohingya have been seeking refuge in Malaysia. Once there, they do not hold any formal status as Malaysia does not recognize the status of refugees. Despite this non-recognition, the imported category is omnipresent in the discourse of Rohingyas. This article shall analyze Rohingyas' approach of this international status. It argues that cosmopolitanism, interiorized and routinized into an ordinary cosmopolitanism, constitutes a resource for the anchorage of undocumented exiles.*

*Keywords: political science, cosmopolitanism, imaginaries, ordinary, translocal, refugees, Rohingya, Malaysia.*

## *Die Ressourcen des alltäglichen Kosmopolitismus für die Verankerung von undokumentierten Rohingya in Malaysia*

*Abstrakt: Seit den 1990er Jahren suchen Rohingya Zuflucht nach Malaysia. Dort haben sie keinen formellen Status, weil Malaysia keinen Flüchtlingsstatus anerkennt. Trotz dieser Nichtanerkennung ist diese importierte Kategorie im Diskurs von Rohingyas allgegenwärtig. In diesem Artikel wird das Verständnis dieses internationalen Status von Rohingya Flüchtlinge analysiert. Es wird argumentiert, dass der Kosmopolitismus, der zu einem alltäglichen Kosmopolitismus verinnerlicht wird, eine Ressource für die Verankerung undokumentierte Flüchtlinge darstellt.*

*Schlüsselwörter: Politikwissenschaft, Kosmopolitismus, Imaginäre, Alltägliche, Translokal, Flüchtlinge, Rohingya, Malaysia.*